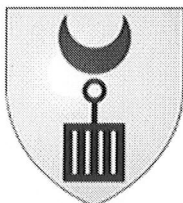


**MAIRIE  
DE  
SAUSHEIM**



JG/LB

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2023 A 19 H 30**

Présents : Guy OMEYER, Danièle MIMAUD, Robert FEKETE, Michèle DUDA, Denis LIGIBEL, Sophie LENET, Laurent GRAFF, Catherine CHEMIN, Dominique HABIG, Fabienne BEYER, Daniel BUX, Nadia BENTZ, Christian SCHIEBER, Laurent STADELMANN, Adrien DUDA, Muriel WALTER, Michel DE LA TORRE, Jean-Jacques MISSLIN, Cédric HEMMERLIN, Catherine KEMPF, Jessica CHEVALIER, Anne-Gaëlle WEISS

Excusés : Jeannine SPENLE, Marie-Christine GOEPFERT, Karine LEMART, Céline ELMINGER, Laurent SCHAEGIS, Maria BUTZ, Adrien GALLIATH

Procuration : Jeannine SPENLE à Monsieur le Maire  
Marie-Christine GOEPFERT à Laurent GRAFF  
Maria BUTZ à Danièle MIMAUD  
Adrien GALLIATH à Dominique HABIG

Secrétaire de séance : Jean GAUGLER – Directeur Général des Services

**ORDRE DU JOUR**

Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 janvier 2023

**ADMINISTRATION GENERALE**

Point n°2 : Fixation du tarif pour le marché communal

**FINANCES**

Point n°3 : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

**DIVERS – COMMUNICATION**

Monsieur le Maire adresse ses vœux les meilleurs à Madame Marie GOEPFERT et Monsieur Robert FEKETE qui ont fêtés leurs anniversaires.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
30 JANVIER 2023**

Celui n'appelant aucune remarque, ni observation, est adopté à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GENERALE POINT N°2 : FIXATION DU TARIF POUR LE MARCHÉ COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en lien avec différents commerçants intéressés il est prévu de mettre en place un marché sur le parking à l'arrière de la Mairie rue de l'III. Il se déroulera tous les premiers samedis du mois dans un premier temps au moins.

Conformément au 6° du b de l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés présente le caractère d'une recette fiscale de la commune. Les modalités de fixation de ces droits relèvent ainsi de la compétence du Conseil Municipal.

En lien avec les tarifs appliqués dans les marchés avoisinants et pour tenir compte de l'éventuelle consommation d'électricité il est proposé le tarif suivant :

Désignation	Tarifs
Par mètre linéaire pour les marchands du marché de Sausheim	1,00 €
Par mètre linéaire pour les marchands du marché de Sausheim avec branchement électrique	1,50 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette tarification.

Monsieur le Maire fait indiquer que certains commerçants qui seraient intéressés pour intervenir sur ce marché rencontrent des difficultés de recrutement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de cette tarification.**

## FINANCES POINT N°3 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

### Intervention de Monsieur le Maire (avec présentation d'un diaporama)

« Après avoir posé **la situation conjoncturelle** et analysé **l'état des lieux des finances communales**, le DOB permet plus que jamais de fixer les grandes **orientations financières du budget de l'année** et les projections à venir. Je souhaite que nos explications conjointes avec l'adjoint aux finances soient le plus pédagogique possible et entendable même pour ceux qui ne sont pas des férus de finances.

#### ***// La situation conjoncturelle.***

Je passerai rapidement sur ce point tant on en a parlé au Conseil Municipal depuis le début de l'année 2022 et que le suivi de l'actualité ainsi que ses conséquences, ont rythmé nos décisions depuis de long mois maintenant.

Je reprendrais juste les titres évocateurs :

- *Ralentissement de la croissance mondiale*
- *Marché du travail en tension.*
- *Inflation record.*
- *Risque important de récession économique*

Les deux éléments majeurs que l'on retrouve de façon récurrente dans chaque item et qu'il faut avoir à l'esprit tout le long de cette présentation sont d'une part les hausses des prix du gaz et de l'électricité et d'autre part le choc inflationniste inédit avec une hausse des prix qui n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980.

### II/ Situation financière de la ville de Sausheim – Rétrospective 2022

#### Section de fonctionnement.

Durant cette année 2022, comme la plupart des communes, Sausheim a subi l'impact de l'inflation. Le marqueur le plus important est celui de l'augmentation du coût de l'électricité à hauteur de 100 000 euros suivi de près par la majoration de la rémunération des personnels imposée unilatéralement par l'Etat aux communes à hauteur de 100 000 euros aussi en année pleine.

A ces contraintes, Dès le mois d'août à l'annonce d'augmentation à venir des coûts de l'énergie, nous a mis en place un plan de sobriété énergétique. Cette démarche était nécessaire à la vue des enjeux qui se profilaient en 2023 et 2024, il n'était pas question de subir les événements, il fallait agir au plus vite et dans la concertation. C'est ainsi qu'ont été décidés :

- La réduction de la température à 19 ° dans les bureaux et 16° dans les locaux sportifs.
- L'optimisation des horaires de la programmation de chauffage.
- Les actions de communication pour adopter les gestes de sobriété énergétique.
- L'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin dans une majorité des quartiers de la commune (hormis les axes centraux).
- La coupure d'un candélabre sur deux dans les quartiers où l'éclairage n'est pas encore en LED.
- L'arrêt de la production d'eau chaude dans les salles de sport.
- Le transfert d'abonnements (électricité et gaz) aux associations occupant des salles communales pour bénéficier du bouclier tarifaire avec en corollaire, **bien sûr**, le remboursement des factures aux associations.

Sur les premières actions démarrées en septembre 2022 on peut constater que la consommation d'électricité a diminué de **11,2 %** en 2022. Pour autant, du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, sur cette même année, les dépenses ont augmenté de **36,5 %**. Les efforts entrepris ne permettront pas de compenser la hausse des prix.

Ces chiffres démontrent s'il le fallait encore, l'ampleur de la tâche qui nous attend pour diminuer le coût de l'énergie.

Il est à noter la dynamique globale insufflée dans notre commune pour faire face à ces contraintes, c'est une démarche collective qu'il faut saluer : Elus, personnel communal, population, associations, tout le monde s'est inscrit dans la dynamique.

#### Concernant nos investissements.

Toujours pour faire des économies, à ces mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est rajouté la nécessité de mettre en place une approche sélective de nos investissements jusqu'à la fin de l'année. Dans ce cadre précis, nos engagements se sont axés sur les chantiers en cours, sur ceux nécessaires à la remise à niveau des conditions de sécurité et plus encore à la réalisation d'économies d'énergies. Ainsi ce ne sont pas moins de 22 dépenses d'investissements qui ont été engagés parmi lesquels les plus marquants :

- Fin des travaux à l'accueil de la Mairie.
- Insonorisation des locaux de l'école de musique et le remplacement de son ascenseur.
- Aménagement du pôle médical.
- Mises aux normes électriques à l'EHPAD
- Remplacement des chaudières à l'EHPAD.
- Sécurisation du quai de chargement à l'Ed&n.
- Sécurisation de la tribune du Foot.
- Etanchéité de la toiture du carrefour express
- Le remplacement de 4 chaudières individuelles à la gendarmerie.

- Acquisition de luminaires LED pour l'éclairage public.
- Aménagement de la rue de Riedisheim.
- Démarrage des travaux des 69 chambres à l'EHPAD et de son système de sécurité incendie (durée des travaux 5 ans).
- Démarrage des travaux de mise aux normes du club house du tennis.

Coût global des dépenses d'investissements 2022 ; 1 316 121 € contre 1 778 474 € en 2021 soit 462 000 euros de moins.

Le positionnement de priorités ont permis de réduire le niveau des dépenses et contribuer à un résultat optimisé pour aborder le budget 2023.

### Résultat 2022

A ce stade je peux vous annoncer un résultat cumulé (fonctionnement et investissement) 2022 de **3 820 000 euros**. Un résultat positif qui a été rendu possible à la fois grâce aux efforts de gestion pour diminuer les frais fixes et les choix budgétaires opérés pour diminuer le volume d'investissement engagé. Mais pas que, car il faut noter un volume très important de recettes exceptionnelles à hauteur de **1 108 000 euros**.

De quoi s'agit-il ?

- **223 400 euros** correspond à l'encaissement du rattrapage de la TVA sur les déchets selon la délibération du 24 février 2022.
- **54 000 euros** compensation de l'Etat sur des pertes subit liées à la COVID.
- **382 308 euros** de recettes foncières (52, grand'rue, 73, grand'rue Luso, réseau câble SFR)
- **448 000 euros** de subventions -350 000 sont destinés à être reversés au SCIN-

Ces recettes ont été rendues possibles, là aussi et je tiens à le préciser, grâce au travail de tous les services en collaboration étroite avec les élus dans le cadre de l'amélioration des résultats de la commune pour préparer l'avenir budgétaire 2023/2024.

En effet, la base budgétaire sur laquelle on peut s'appuyer pour appréhender 2023 peut être présenter de la manière suivante.

Excédent 2022 (rappel 2021 <b>2 718 000</b> )		3 820 000 €
Recettes exceptionnelles 2022		- 1 108 000 €
Base excédent 2023 avec dépenses linéaire		2 712 000 €
<b>Contrainte 2023</b> énergie		- 700 000 €
Autres contraintes (frais de personnel etc...)		- 160 000 €
Excédent prévisionnel 2023 hors inflation		<b>1 852 000 €</b>

Pour conclure sur la partie 2022, on peut estimer que les efforts d'ores et déjà réalisés dès l'apparition des contraintes à l'été 2022, cumulés aux recettes exceptionnelles, ont permis d'amortir la baisse de nos excédents pour permettre une approche optimisée du budget 2023.

Toutefois comme présenté précédemment, une vigilance extrême s'imposera **toujours** à nous **dans l'élaboration du budget 2023** au regard de la volatilité des coûts de l'énergie et des prévisions économiques incertaines.

**C'est dans cet état d'esprit, que nous avons abordé les orientations financières de l'année 2023**

### Les recettes de fonctionnement

La commune, hormis sur la taxe foncière, a perdu toute son autonomie fiscale et ne dispose donc plus, de ce point de vue-là, de moyen d'agir sur ses recettes pérennes. Nous ne pouvons donc plus compter **que** sur nos efforts de gestion.

Et donc, globalement, la seule recette qui devrait augmenter est celle qui sera constituer par l'effet **mécanique** de l'augmentation des bases d'impositions, qui impactera essentiellement les ménages. Elle est évaluée à 142 421 €.

### Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit, vous l'avez compris, d'établir un budget 2023 en tenant compte des éléments suivants :

- Le surcoût global de l'énergie qui devrait, selon les estimations les plus **défavorables**, réalisées par les services de la M2A, s'élever à près de **700 000 €**. Cette hausse en particulier, est une contrainte forte pour nos budgets. A cela se rajoute,
- L'inflation générale prévisionnelle de 7%.
- La poursuite de l'évolution des contrats avec les mécanismes de révision des prix contractuelles.
- L'augmentation de la participation au Service d'Incendie et de Secours (+ 6 500 €)
- La hausse de l'ensemble des éléments de salaires des fonctionnaires y compris cotisations (150 000 €).
- La volonté de la commune de préserver l'effort de soutien envers les associations (705 000 euros).

C'est bien la section de fonctionnement qui finance l'investissement. Aussi, Le **vrai défi** des deux prochaines années sera de continuer à réaliser des efforts de gestion afin de garantir un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre les investissements nécessaires et éviter le recours à l'emprunt.

### Les dépenses d'investissement -programmation pluriannuelle

Le lancement des projets seront toujours consacrées aux mises aux normes des bâtiments et aux installations permettant les économies d'énergies. Dominique Habig détaillera ces éléments lors de son intervention.

A ce stade de mes propos liminaire je veux attirer votre attention sur le défi qui attend la commune dans les 10 à 15 années à venir, en lien avec l'écart grandissant **entre** d'une part, la faible évolution de nos recettes et d'autre part l'augmentation fulgurante des contraintes. Celles-ci entraînent des dépenses obligatoires et colossales en matière d'investissement qui ne pourront être éternellement maîtrisées et autofinancées.

Je veux prendre pour exemple l'obligation de mise aux normes énergétiques de nos bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, qui ressort de la loi et dont **dès l'année dernière** nous avons dû rendre compte. Il s'agira pour la commune de présenter une réduction effective de **40%** de la consommation d'énergie de ces bâtiments d'ici 2030, **50%** d'ici 2040 et **60%** d'ici 2050.

Même si ces échéances paraissent lointaines, dès à présent nous devons prendre notre part de responsabilité à la rénovation thermique de ces bâtiments.

Il s'agit :

- Complexe sportif et groupe scolaire Sud
- Groupe Scolaire Centre avec l'EHPAD et la médiathèque
- Salle de gymnastique
- Maison des associations
- Ed&n et locaux associatifs
- Groupe scolaire Nord

Nous commencerons en 2023 par le groupe scolaire nord, coût pour ces bâtiment 1 500 000 € hors inflation.

En termes de contrainte à venir j'aurais pu aussi évoquer le risque avéré de ne pas pouvoir respecter les obligations en matière de nombre de logements sociaux dans la commune, coût estimatif entre 150 000 et 200 000€ **par an**.

En conclusion, et avant de donner la parole à Dominique HABIG, adjoint aux finances, la crise économique et le contexte budgétaire national a fortement dégradé les capacités de l'Etat à accompagner les collectivités dans les années à venir. De la même façon, le pouvoir d'achat des contribuables se dégrade de façon linéaire.

Cette perspective, peu encourageante, incite à faire preuve de prudence et d'anticipation dans la gestion communale.

*Les contraintes réglementaires, et les évolutions nécessaires obligent la commune à se préparer à aborder ces prochaines années avec le souci de préserver plus que jamais l'avenir des habitants de Sausheim. C'est toute la stratégie que nous avons mise en place depuis 2020, encore accentuée depuis l'été 2022 et que nous nous devons de poursuivre.*

*C'est pourquoi, s'il fallait résumer l'exercice pédagogique de ce débat d'orientation budgétaire, il peut être défini comme étant calé entre ambition et responsabilité.*

*Les deux s'inscrivent sur une vision à moyen et long terme, il faut l'entendre au-delà du présent mandat. Ce qui définit à la hausse les marqueurs de nos responsabilités sur lequel la municipalité actuelle doit prendre toute sa part, car il s'agit :*

- 1. D'être capable de financer (économies de fonctionnement et recherche de subvention), les investissements en lien direct avec les économies d'énergie et nos obligations sécuritaires.*
- 2. De se préparer à supporter les conséquences du manque de foncier pour répondre aux obligations de la loi SRU.*
- 3. De répondre aux effets exponentiels de l'inflation.*
- 4. De tenir notre engagement à ne pas augmenter la pression fiscale des ménages.*
- 5. De ne pas s'endetter.*
- 6. De préserver notre soutien aux associations.*
- 7. De maintenir nos actions permettant d'œuvrer pour nos habitants notamment au travers le lien social.*

### **Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dominique HABIG**

Monsieur Dominique HABIG présente un diaporama avec les éléments clefs du Débat d'Orientation Budgétaire :

- La rétrospective de l'activité financière du Budget Principal 2022
- Les résultats d'exécution de 2021 et 2022 du Budget Principal
- L'évolution des résultats de l'exercice et cumulés
- L'évolution du taux d'épargne brute
- L'état de la dette du Budget Principal
- Les orientations du Budget Principal 2023 (les charges à caractère général, les dépenses de personnel, la fiscalité, le programme pluriannuel des investissements)
- Les orientations du budget annexe panneaux photovoltaïques

### **Questions/Réponses**

Madame Muriel WALTER demande si le montant indiqué de 700 00 € est le montant le plus défavorable concernant l'augmentation des coûts de l'énergie.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit effectivement du montant d'une estimation réalisée par les services de Mulhouse Alsace Agglomération sur une base défavorable. Il s'agit d'un scénario prudent.

Il rappelle que dans le marché précédent le prix du gaz s'élevait à 15 € et il est aujourd'hui à 200 € dans un contexte incertain.

Monsieur Adrien DUDA demande si dans le cadre des obligations liées au décret tertiaire il est tenu compte de la vétusté des bâtiments. Monsieur le Maire lui répond que cet aspect n'est pas pris compte. Il rappelle par ailleurs que les montants indiqués de travaux ne concernent que la réhabilitation thermique et la mise en accessibilité.


**Le Conseil Municipal prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 a eu lieu.**


## DIVERS – COMMUNICATION

Monsieur le Maire rappelle que la commission réunie préparatoire au Budget Primitif se tiendra le lundi 6 mars 2023.

Madame Catherine CHEMIN présente les animations de la médiathèque et le programme de l'ED&N.

**Prochaine Séance du Conseil Municipal : Lundi 27 mars 2023**

Le Maire,  
  
Guy OMEYER

The seal of the Municipality of Sausheim, Haut-Rhin, is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text "MAIRIE DE SAUSHEIM" at the top and "Haut-Rhin" at the bottom.